

MAIRIE de FONTAINES

SAONE ET LOIRE

République française

EXTRAIT DU REGISTRE

des **DELIBERATIONS**

du **CONSEIL MUNICIPAL**

.SEANCE du 2 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt quatre, et le deux juillet, à 18 heures 30,

Le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nelly MEUNIER-CHANUT, Maire.

Nombre de membres :

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 18

Date de convocation 28 juin 2024

Présents : Jean-Claude BOS, Bénédicte BOURGEON, Joël DEMULE, Philippe GELIN, Carine PLUMIER, Guy BUGAUD, Isabelle BON, Dominique FONGARNAND, Ophélie GOULEY Sébastien GUILLOT, Alain BOURGEON, Michel BONNOT, Muriel RUSTAND, Géraldine SARRON, Jean-Yves CHARLES

Absents excusés avec procuration : Michel BAYLE à Guy BUGAUD, Mylène PLANKO à Carine PLUMIER

Absents excusés: Valentin CADEL

Secrétaire de séance : Géraldine SARRON

Rapporteur : Nelly MEUNIER-CHANUT

N° DE2024-77

Objet : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 5 juin 2024

Madame le Maire présente le Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 5 juin 2024, dont le secrétaire de séance était Guy BUGAUD.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve le Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 5 juin 2024, dont le secrétaire de séance était Guy BUGAUD.

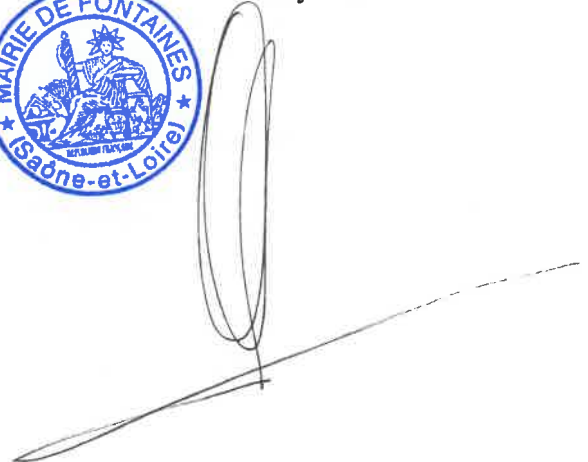
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Secrétaire
Géraldine SARRON



Le Maire
Nelly MEUNIER-CHANUT



Envoyé en préfecture le 10/07/2024

Reçu en préfecture le 10/07/2024

Publié le

ID : 071-217102029-20240702-DE2024_77-DE



L'an deux mille vingt quatre, et le cinq juin, à 20 heures 30,

Le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nelly MEUNIER-CHANUT, Maire.

Présents : Jean-Claude BOS, Bénédicte BOURGEON, Joël DEMULE, Philippe GELIN, Guy BUGAUD, Michel BAYLE, Isabelle BON, Ophélie GOULEY Sébastien GUILLOT, Alain BOURGEON, Michel BONNOT, Muriel RUSTAND,

Absents excusés avec procuration : Carine PLUMIER à Nelly MEUNIER-CHANUT, Géraldine SARRON à Joël DEMULE, Mylène PLANKO à Bénédicte BOURGEON

Absents excusés: Jean-Yves CHARLES, Valentin CADEL, Dominique FONGARNAND

Secrétaire de séance : Guy BUGAUD

ORDRE DU JOUR

Administration générale

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21 mai 2024
- 3) Délégations au Maire en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
- 4) Mise à disposition des courts de tennis extérieurs municipaux à l'association Tennis Club de Rully

Finances

- 5) Demande de subvention auprès de la Région Bourgogne Franche-Comté – Création d'une chaufferie biomasse
- 6) Mise en place d'une ligne de trésorerie pour le budget « Production d'énergies renouvelables » (SPIC)

Divers

- 7) Questions diverses

Envoyé en préfecture le 10/07/2024

Reçu en préfecture le 10/07/2024

Publié le

ID : 071-217102029-20240702-DE2024_77-DE



Ouverture de la séance du Conseil municipal par le Maire à 20 h30

1) Délibération N° DE2024-69 Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, il convient lors de la tenue du conseil municipal de désigner un secrétaire de séance.

Monsieur Philippe GELIN fait part de la demande de Madame Emeline ROBERJOT, Présidente de l'Association du Tennis Club de Rully, de mettre à disposition les deux courts de tennis extérieurs pour l'organisation de leur tournoi des mois de juin et juillet 2024.

L'Association Tennis Club de Rully organise leur 6ème tournoi 4ème série femmes et hommes du mercredi 26 juin au dimanche 7 juillet 2024.

La Présidente de l'association fait part de l'augmentation ces dernières années du nombre d'inscrits, et du souhait d'utiliser les courts de tennis municipaux du lundi au vendredi de 17h à 22h30 et le week-end toute la journée.

P. GELIN propose que cette mise à disposition soit effectuée à titre gratuit dans le cadre de la bonne entente entre les Communes de Fontaines et Rully.

Aujourd'hui il n'y a plus d'association de pratique du tennis car l'Association Tennis Club de Fontaines cesse son activité.

M. BAYLE demande quelle est la démarche à effectuer par les personnes qui souhaitent faire du tennis à Fontaines.

P. GELIN fait part que M. et Mme FERRARE continuent de gérer la mise à disposition des courts de tennis jusqu'à la dissolution de l'association.

Il informe être en attente d'un devis pour un système d'ouverture des portes des courts de tennis avec une application.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de mettre à disposition les courts de tennis extérieurs municipaux, à titre gratuit, à l'Association du Tennis Club de Rully, dans le cadre de leur tournoi des mois de juin et juillet 2024, du mercredi 26 juin au dimanche 7 juillet 2024.

- autorise le Maire à signer la convention fixant les modalités de la mise à disposition des courts de tennis, et tous documents à intervenir.

5) Délibération N° DE2024-73 Demande de subvention auprès de la Région Bourgogne Franche-Comté – Création d'une chaufferie biomasse

Rapporteur : Joël DEMULE

Monsieur Joël DEMULE rappelle que la commune est engagée dans une démarche de transition énergétique et fait le point sur l'état d'avancement du projet de création de la chaufferie biomasse avec un réseau de chaleur.

Le maître d'oeuvre (cabinet Eepos) a remis le dossier PRO et travaille actuellement sur le dossier de consultation des entreprises (DCE).

Lors de sa séance du 9 avril dernier, le conseil municipal a autorisé le maire à effectuer des demandes de subventions ; compte tenu d'informations récentes relatives au dossier du FEDER, il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération pour déposer un nouveau dossier auprès de la Région.

J. DEMULE fait part du refus de la Trésorerie Municipale d'utiliser la ligne de trésorerie du budget principal de la Commune, en effet un SPIC doit avoir sa propre ligne de trésorerie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- décide de contracter un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté pour un montant de 200 000 € pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie dans les conditions suivantes :

- Montant : 200 000 €
- Durée : 12 mois
- Index : €str
- Marge sur €str : 1,50 %
- Commission d'engagement : 0,25 %
- Calcul des intérêts : Exact/360
- Paiement des intérêts : Trimestriel

- autorise le Maire à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursement des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat, et autorise le maire à signer tous documents se rapportant à cette décision.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024

Reçu en préfecture le 10/07/2024

Publié le

ID : 071-217102029-20240702-DE2024_77-DE

S²LO

7) Questions diverses

Mme le Maire fait part des informations suivantes :

- recrutement le 1^{er} juin dernier de Mme Céline CARLIN à temps partiel (17h) au poste d'agent d'accueil à la mairie (les lundi, mardi matin et mercredi toute la journée), en complément de Catherine ROUSSET qui bénéficie du dispositif retraite progressive.

La Mairie a reçu une trentaine de candidatures, sur les 5 candidats sélectionnés pour effectuer un entretien, 4 se sont présentés.

Mme le Maire clôt la séance à 21h30

Le secrétaire de séance
Guy BUGAUD

Le Maire
Nelly MEUNIER-CHANUT